



AFFICHE le 23/07/2018

Sous le N° ..... 218 .....

## Conseil départemental

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 26/06/2018

N°: 242105 / DM 1 - 2018 - 1 - 2C

**Objet : Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges.  
Période 2022-2024.**

#### Le Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 28 janvier 2016 adoptant le programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2016-2021 ;

**Considérant** l'évolution démographique attendue au cours des huit prochaines années dans les collèges de la Haute-Garonne ;

**Considérant** l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) en date du 18 juin 2018 ;

**Vu** le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

#### Décide

Article 1 : de prendre acte de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) concernant le programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2022-2024.

Article 2 : d'inscrire au programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2022-2024 les opérations d'extension et de création de collèges suivantes :

- Agglomération sud-ouest : construction d'un collège de type 600 à SEYSSES pour délester les collèges de FROUZINS, VILLENEUVE-TOLOSANE, CUGNAUX, FONTENILLES, FONSORBES et SAINT-LYS. Ouverture à la rentrée 2022.

- TOULOUSE Nord : construction d'un collège de type 600 (quartier Paléficat – Grand-Selve) pour délester les collèges Rosa Parks, Hubertine Auclert, Henri de Toulouse-Lautrec. Ouverture à la rentrée 2023.

- TOULOUSE Est / Sud Est : construction d'un collège de type 600 (quartier Malepère - Montaudran) pour délester les collèges Bellevue, Anatole France, Marcelin Berthelot à TOULOUSE et André Malraux à RAMONVILLE SAINT-AGNE. Ouverture à la rentrée 2023.

- TOULOUSE Centre : extension du collège des Ponts Jumeaux à une capacité à déterminer selon les disponibilités foncières. Ouverture à la rentrée 2023.

- TOULOUSE Rive Gauche : extension à une capacité 600 du collège George Sand. Ouverture à la rentrée 2023.

- Nord du département : construction d'un collège de type 600 pour délester les collèges de FRONTON, VILLEMUR-SUR-TARN, SAINT-JORY, GRATENTOUR, AUCAMVILLE et CASTELGINEST. Ouverture à la rentrée 2024.

- TOULOUSE Est / BALMA : construction d'un collège de type 600 pour délester les collèges Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE et Jean Rostand à BALMA. Ouverture à la rentrée 2024.

- TOULOUSE Rive gauche : construction d'un collège de type 600 (quartier Saint-Martin du Touch) pour délester l'ensemble des collèges du secteur et favoriser la mixité sociale. Ouverture à la rentrée 2024.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à poursuivre les démarches auprès des Maires des secteurs concernés par les projets de création de collège pour négocier avec eux la localisation des terrains susceptibles d'être mis à la disposition du Conseil départemental.

*La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

*48 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mme Baylac, MM. Bonilla, Boureau, Mme Boyer, M. Buisson, Mmes Cabessut, Courade, MM. Cujives, Denouvion, Duclos, Mme El Kouacheri (procuration Mme Leclerc), M. Fabre, Mmes Farcy, Floureusses, MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez, MM. Gibert, Hébrard, Julian, Klotz, Mmes Laurenties, Leclerc, MM. Léry, Llorca, Mme Malric, MM. Méric, Mirassou, Pignard, Mmes Piquemal-Doumeng, Poumirol, Poupponeau, Pruvot, MM. Raysséguier, Rival, Mmes Rolland, Salles, M. Sans, Mme Séré, M. Simion, Mmes Stébenet, Vezat-Baronia, Vézian, Vieu, M. Vincini (procuration Mme Vezat-Baronia) et Mme Volto.*

*6 "Abstentions" : MM. De Scorraille, Ducap, Iclanzan, Mmes Lalane-De Laubadère, Lamant et Winnepenninckx-Kieser.*

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 03/07/2018 - n° AR 031-223100017-20180626-lmc100000244909-DE**